

ATE LC 30

Le traitement révolutionnaire de l'humidité structurelle

Le procédé ATE LC 30 consiste à **créer et diffuser dans les structures** par le biais d'une énergie extérieure, un **champ électromagnétique** à très basse fréquence qui **s'oppose à l'orientation des dipôles des molécules d'eau** pour les désordonner.

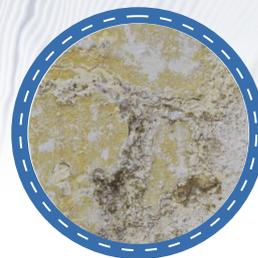
Celles-ci retombent alors par gravité dans les fondations entraînant avec elles une partie des sels à l'origine des efflorescences et ne peuvent plus remonter dans les structures.

L'**assèchement des murs** s'effectue ensuite par évaporation naturelle de l'humidité (entre 12 et 24 mois selon les spécificités du bâtiment).

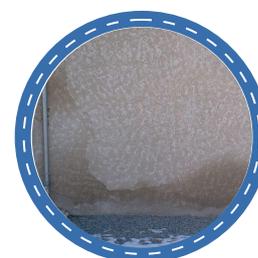
Ainsi, la cause des remontées capillaires est **définitivement supprimée**.



Moississure



Salpêtre



Frange nette



Diffusion d'un champ électromagnétique basse fréquence



L'orientation des molécules d'eau s'inverse

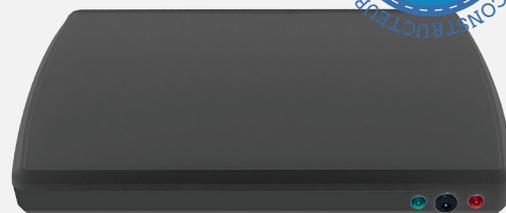


L'assèchement des murs s'effectue par dépolarisation des molécules d'eau

Une solution radicale

• **GARANTIE CONSTRUCTEUR** : 10 ans sur l'appareil (hors alimentation 12V). Le produit est alimenté par un adaptateur secteur 12 VDC 1A.

• **GARANTIE D'EFFICACITÉ** : plus de 10 ans de recul sur les traitements électromagnétiques.



Facile d'utilisation



Économique



Murs et sols



10 RAISONS DE CHOISIR ATE LC 30

- 1 Technique la plus économique.
- 2 Simple d'installation, aucune dégradation des structures
- 3 Faible puissance – non nocif pour la santé (produit certifié)
- 4 Efficacité plus rapide grâce à une émission continue
- 5 Traite l'intégralité des bâtiments : murs, sols et sous-sol
- 6 Traite la cause du problème et non les effets
- 7 Convient à toute taille de bâtiment
- 8 Coûts de chauffage réduits
- 9 10 ans d'expérience sur les traitements électromagnétiques
- 10 Fabrication française



NORMES & CERTIFICATIONS

- Directive 2014/35/UE (basse tension)
- Directive 2014/30/UE (CEM)
- Non-nocivité des ondes électromagnétiques (EMF)
- Directive 2011/65/UE (RoHS)
- Directive 2012/19/UE (DEEE)
- Équipement fabriqué conformément à la norme ISO 9001

L'ATE LC 30 (Inverseur de Polarité Électromagnétique ou Assèchement Technique Electronique) couvre un rayon d'action allant jusqu'à 15m pour un diamètre total de 30m, cet inverseur de polarité électromagnétique élimine les problèmes d'humidité dans les murs et plus précisément les remontées capillaires.

Notre appareil ATE LC 30 est rapide à installer.
Il est adapté pour tous les logements construits avant 1960 sans vide sanitaire.

L'ATE LC 30 est fabriqué en France (Castres 81).

Pesant 1,6 kg, le modèle ATE LC 30 mesure 322x232x32

Notice de pose et d'utilisation

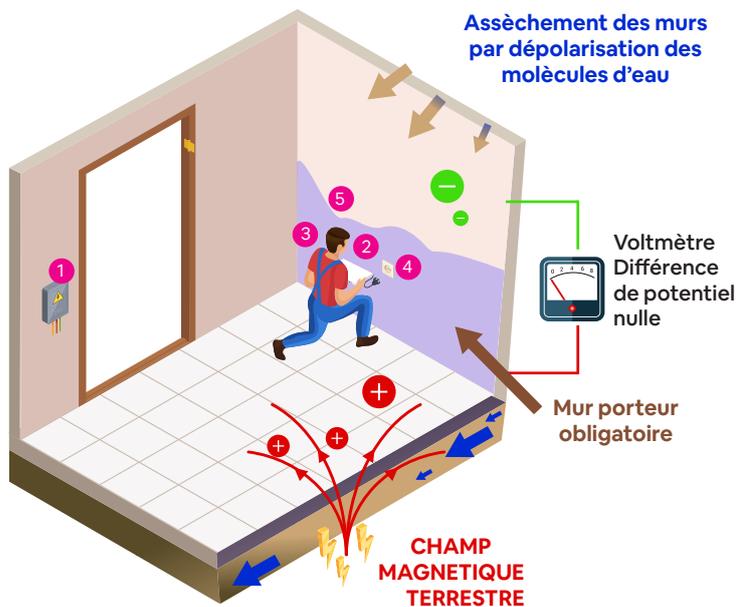
Traitement de l'humidité dans vos murs par inverseur de polarité électromagnétique

ATE LC 30 doit être déposé au centre de votre maison de préférence.

Connaître les dimensions du bâtiment (la plus grande diagonale) afin de déterminer si le diamètre d'efficacité d'un ATE LC 30 couvre l'ensemble du bâtiment.



MURS SECS AVEC ATE LC 30



La pose en 5 règles :

- 1 L'appareil doit être impérativement posé à 1.50m minimum de toute source électrique (sauf prise).
- 2 Hauteur de l'emplacement 25cm minimum jusqu'à 1m00 par rapport au niveau du sol.
- 3 L'appareil ne doit pas être déplacé.
- 4 L'appareil doit être alimenté en continu sur secteur.
- 5 L'appareil doit être installé directement sur un mur porteur (surtout pas sur un doublage placo).

Recommandation :

- Il est recommandé de supprimer tous matériaux ou revêtements pouvant bloquer l'évaporation des murs pendant la durée de l'assèchement pour faciliter le processus.
- L'équipement est fourni avec une alimentation séparée.
- L'indicateur LED vert s'allume, ce qui indique que le système agit contre l'humidité qui remonte dans les murs.
- La LED rouge indique que l'appareil est sous tension.
- Il est recommandé de vérifier que les LED rouge et verte restent allumées, si ce n'est pas le cas veuillez contacter le fournisseur de l'appareil.

Le produit est destiné à un usage en intérieur exclusivement. L'appareil ne doit pas être exposé à des égouttements d'eau ou des éclaboussures. Aucun liquide ne doit être versé sur l'appareil. L'appareil doit être utilisé dans le cadre décrit par le manuel. Ne pas utiliser l'appareil à des fins différentes de celles pour lesquelles il a été conçu. Température d'utilisation 0°C à 40°C.

Ne pas utiliser le produit si les sous-ensembles électroniques ou le boîtier plastique sont endommagés. Si ce dernier présente des éclats ou des fissures, il doit être remplacé. Si le produit est endommagé, il doit être réparé par le fabricant, son service après-vente ou par une personne qualifiée pour éviter tout danger.

L'utilisation, le nettoyage ou la maintenance de l'appareil par des enfants ou par des personnes aux aptitudes physiques, sensorielles, ou mentales réduites ou un manque d'expérience ou de savoir-faire, devra se faire uniquement après avoir reçu des instructions appropriées et sous la supervision adéquate d'un adulte responsable. Cette précaution a pour but d'assurer une manipulation en toute sécurité et d'éviter tout risque de danger. Cet appareil doit rester hors de portée des enfants et des animaux.

TRAITEMENT DES APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES EN FIN DE VIE
APPLICATION DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE ET AUX AUTRES PAYS EUROPEENS DISPOSANT
DE SYSTEME DE COLLECTE SELECTIVE.



Ce symbole, apposé sur le produit ou sur son emballage, indique que ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. En s'assurant que ce produit est bien mis au rebut de manière appropriée, vous aiderez à prévenir les conséquences négatives potentielles pour l'environnement et la santé humaine. Le recyclage des matériaux aidera à conserver les ressources naturelles. Pour toute information supplémentaire au sujet du recyclage de ce produit, vous pouvez contacter votre municipalité, votre déchetterie, ou votre distributeur. Les piles usagées doivent être mises au rebut de façon sûre. Les déposer dans des bacs de collecte prévus à cet effet.